



Garantie isolation phonique

Par **squale**, le **26/09/2009 à 14:17**

Bonjour, j'ai acquis un logement neuf en VEFA en décembre 2008. Une fois réceptionné, j'ai constaté un défaut d'isolation phonique : j'entends la chasse d'eau des voisins du dessus et surtout j'entends quand ils urinent. Cela me semble tout à fait anormal pour un logement neuf, et qui plus est, mes autres voisins n'ont pas ce problème. J'ai fait une lettre recommandée au promoteur, qui me renvoie sur l'architecte et vice-versa, et ce depuis le mois de juin. On me dit que l'APAVE qui a suivi les travaux devrait venir tester, mais aucun rendez-vous n'est encore fixé. Cela va faire 1 an que le logement a été livré, et personne ne s'occupe de ma réclamation. Le promoteur garde le silence. Que faire?rnrnPouvez-vous me conseiller sur la marche à suivre pour faire jouer la garantie d'isolation phonique? Et le cas échéant, dois-je assigner le promoteur, devant quelle juridiction, et quels sont mes recours et possibilités d'avoir gain de cause.rnrnEn fait, je demande à ce que des travaux soient réalisés pour ne plus entendre ces bruits intérieurs. Même si des problèmes de bruits extérieurs sont aussi constatés. rnrnMerci de votre aide et conseils.